

AUTORISATION DU DOCTORANT OU DE LA DOCTORANTE POUR LA DIFFUSION EN LIGNE DE LA THÈSE SOUTENUE

Article 25 de l'arrêté du 26 août 2022 portant modification de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Je soussigné.e

Auteur/autrice de la Thèse :

.....
.....

Après avoir pris connaissance du schéma récapitulatif sur la page suivante, et conformément aux règles de diffusion des thèses de Paris-Est Sup explicitées dans la [Charte du doctorat](#) (COCHER LES CASES APPROPRIÉES) :

Diffusion immédiate : autorise la diffusion en ligne de ma thèse, selon les dispositions prévues par cette charte.

Liste des sites officiels où la thèse est signalée et accessible :

- **SUDOC** (catalogue du Système Universitaire de Documentation) ;
- **TEL** (HAL thèses-en-ligne) ;
- **theses.fr** (ensemble des thèses de doctorat soutenues en France depuis 1985) ;
- **Pastel** (thèses en ligne de l'École des Ponts ParisTech - Collection du portail École des Ponts ParisTech) ;
- **Dart-Europe** (portail d'accès aux thèses en ligne en libre accès de plus de 28 pays européens et 600 universités).

Diffusion différée : autorise la diffusion en ligne de ma thèse au-delà de la communauté universitaire date de fin d'embargo¹ :

La diffusion du texte intégral de la thèse sur internet est automatique à la fin du délai d'embargo

Pas de diffusion : n'autorise pas la diffusion en ligne de ma thèse au-delà de la communauté universitaire.

Conformément au cadre légal, toutes les thèses sont diffusées *a minima* en accès restreint « intranet ». La thèse est consultable sur authentification (sur identifiants) et peut faire l'objet d'un prêt numérique entre bibliothèques.

Seules les thèses qualifiées de confidentielles par décision du président du jury lors de la soutenance sont inaccessibles. Cependant, elles sont signalées sur le web avec les informations suivantes : titre, auteur, résumé, établissement, date, membres du jury.

Je certifie que :

la version électronique de la thèse déposée est conforme à la version imprimée remise aux membres du jury

je **dispose de toutes les autorisations** pour reproduire dans ma thèse les éventuels extraits d'œuvres, les images, etc. dont je ne serais pas l'auteur

si je **ne dispose pas de toutes les autorisations**, je déposerai une version partielle de ma thèse, amputée des parties non diffusables, et qui sera consultée sur le web. L'emplacement de chaque illustration et document sous droits sera laissé vacant avec la mention « élément sous droit, diffusion non autorisée » de telle sorte que la mise en page et la pagination de la thèse resteront inchangées. Les titres des illustrations et documents retirés seront laissés dans le corps du texte à leur emplacement initial.

La version complète de ma thèse sera archivée sans diffusion ou consultation possible.

Fait à Champs sur Marne, le

Signature

¹ Maximum trois ans

Dépôt et diffusion électronique de ma thèse : comment choisir le bon scénario ?

